

# PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Construction de volières avec couverture photovoltaïque  
partielle pour l'élevage de Poules Pondeuses



Mme CORNILLON JACQUELINE

Mas Chastuel

13910 MAILLANE

Tél : 06 10 86 20 25

Email : [cornillonjacqueline@gmail.com](mailto:cornillonjacqueline@gmail.com)



## Table des matières

L'élevage de Poules Pondeuses.....	3
L'influenza aviaire au sein de la filaire .....	3
La production d'énergie photovoltaïque en milieu agricole .....	6
Situation du siège d'exploitation :.....	7
L'exploitation de Madame CORNILLON .....	8
Fonctionnement de l'exploitation de Madame CORNILLON.....	9
Le projet de construction de volières photovoltaïques .....	10
Les améliorations pour l'exploitation.....	12
Le partenariat entre Madame CORNILLON et TECHNIQUE SOLAIRE .....	14
Un projet agrivoltaïque à impact positif .....	14
CONTACTS .....	15

## L'élevage de Poules Pondeuses

Il existe 2800 élevages de poules en France.

La France est le premier pays producteur d'œufs en Europe, avec 15 milliards d'unités par an. Le marché est en légère progression. Les achats d'œufs en coquille (c'est-à-dire non transformés) représentent plus de 40% du marché.

Chaque français consomme en moyenne 220 œufs non transformés par an :

- Les œufs bio représentent 14% du marché, chiffre élevé et en forte progression,
- Les œufs Label Rouge vendus en supermarchés représentent 14% du marché des GMS,
- Les œufs d'élevage de plein air représentent 32% du marché,
- Les œufs standards représentent 52% du marché global, en forte baisse. Mais les œufs standards restent ultra-majoritaires dans les produits industriels transformés.

Les français consomment principalement les œufs au plat, en omelette, ou à la coque.

Les français achètent leurs œufs dans plusieurs types de réseaux :

- 86% dans les magasins,
- 34% en direct,
- 31% en réseau de proximité.

Les trois principaux critères de choix des œufs par les français sont :

- Le mode d'élevage (en cage, au sol, en plein air ou bio...) ; le marquage des œufs permet de le connaître,
- L'origine française, et la date de ponte (fraîcheur).

## L'influenza aviaire au sein de la filaire

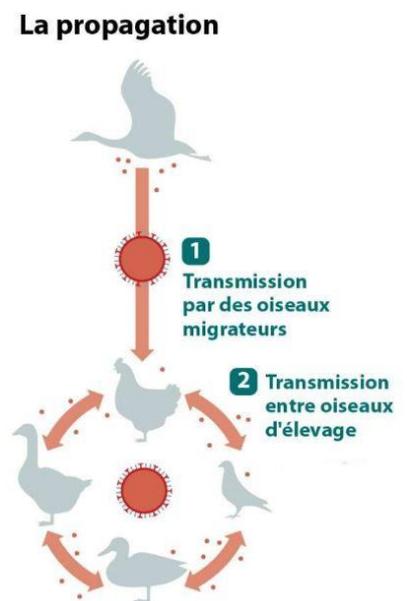
### Définition :

La grippe **aviaire** est une maladie infectieuse des oiseaux ou de la volaille causée par différents virus, il s'agit d'une épizootie. Cette infection se transmet d'un oiseau à un autre oiseau.

### Transmission et propagation :

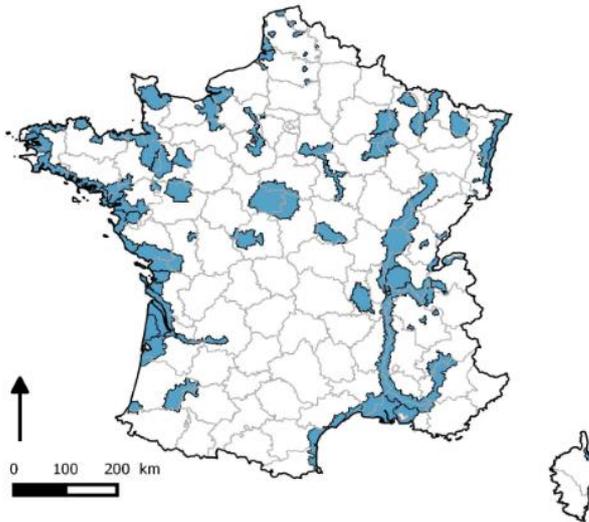
La transmission et la propagation viennent le plus souvent du contact direct entre les animaux sauvage et les animaux d'élevage pendant la période migratoire, c'est-à-dire de novembre à mars.

S'ils sont porteurs du virus les oiseaux migrateurs peuvent transmettre la maladie.





### Zones écologiques à risque particulier vis-à-vis de l'infection de l'avifaune par un virus IAHP

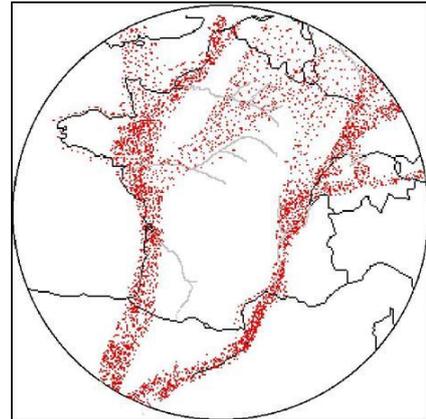


#### Niveau de risque

■ Zones écologiques à risque particulier

source : Arrêté ministériel du 16 mars 2016  
relatif aux niveaux du risque épidémiologique  
en raison de l'infection de l'avifaune par un virus IAHP  
et aux dispositifs associés de surveillance  
et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs

La France est située sur la branche occidentale du système de migration de trois milliards d'oiseaux se rendant des régions paléarctiques vers les régions afro-tropicales.



### Chronologie de la crise de l'influenza aviaire en France :

18 février 2006 :

Le virus de la grippe aviaire dans sa forme hautement pathogène est identifié pour la première fois en France (Ain).

25 novembre 2015 :

Un foyer de grippe aviaire H5N1 est détecté en Dordogne. Le 2 décembre, le préfet du département fait abattre 14 000 canards et 1 000 oies. Plusieurs pays cessent d'importer de la volaille française.

28 novembre 2016 :

Le premier cas de grippe aviaire H5N8 chez des canards sauvages est détecté dans le Pas-de-Calais. Début décembre, plusieurs foyers sont identifiés dans des élevages du Sud-Ouest et le niveau de risque « élevé » est étendu à toute la France. De nouvelles mesures de restriction de mouvements et de confinement sont prises dans les élevages.

5 janvier 2017 :

Pour endiguer définitivement le virus, une campagne d'abattage massif des canards élevés en plein air est lancée dans 150 communes de quatre départements du Sud-Ouest. La filière évaluée à 120 millions d'euros les pertes liées à l'épidémie.

13 février 2017 :

Le ministre de l'agriculture annonce l'abattage systématique des canards d'élevage dans le département des Landes, premier producteur de foie gras en France.

17 avril 2017 :

Après l'abattage préventif, le ministère de l'agriculture impose, du 17 avril au 28 mai, un vide sanitaire dans 1134 communes touchées par le virus H5N8. Entre ces deux dates les bâtiments doivent être vidés, nettoyés et désinfectés.

### **Bilan de la crise de l'influenza aviaire en France :**

Cette crise sanitaire sans précédent a entraîné l'abattage de millions d'oiseaux et causé des pertes financières lourdes pour la filière. En plus d'affaiblir la filière avicole française, cette crise a provoqué une baisse de confiance des banques et donc de grandes difficultés à relancer leur activité pour les éleveurs impactés.

Le Cifog chiffre à « plus de 250 millions d'euros » les pertes pour la filière, soit plus du double de ce qu'il avait estimé en janvier 2017. Pour la filière volailles de chair, également touchée dans la région avec 1 500 élevages dépeuplés, les pertes sont estimées à 90 millions d'euros, selon Anne Richard de l'Institut technique de l'aviculture (Itavi).

Au niveau réglementaire, de nouvelles mesures ont été mises en place pour éviter qu'une crise sanitaire d'une telle ampleur se reproduise à l'avenir. L'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire prévoit que chaque exploitation avicole définisse un plan de biosécurité détaillant les mesures mises en œuvre pour réduire le risque influenza aviaire.

Il prévoit aussi des « mesures de protection renforcées » qui s'appliquent :

- en cas de risque épizootique élevé sur l'ensemble du territoire
- en cas de risque épizootique modéré dans les zones à risque particulier

Ces mesures renforcées consistent principalement en la claustration des animaux en bâtiment ou leur protection par des filets.

### **Perspectives d'avenir pour la filière avicole française :**

Rien ne sera plus comme avant. « *La reprise va passer par un modèle de rupture, une révolution* » dans les conditions de production a estimé le président du Cifog afin de « *sécuriser la filière et de la rendre plus forte face aux épidémies* ».

Une série de mesures, de contrôles sanitaires stricts et de changements dans les processus d'élevage est prévue. Le principe de l'élevage en plein air sera maintenu, car il représente « l'ADN » de la filière.

En effet, l'heure est au développement de l'élevage en plein air. De plus en plus d'élevages de volailles plein air, Label Rouge et Bio voient le jour pour répondre à une demande grandissante. Les plus grandes enseignes de la grande distribution ont pris des engagements fermes pour bannir les œufs de poules élevées en cage et à terme ne commercialiser que des œufs issus de l'élevage en plein air.

Face à la demande pressante pour davantage d'élevage de volaille en plein air et en même temps face aux risques sanitaires, la filière avicole a aujourd'hui besoin d'imaginer de nouvelles méthodes de production.

## La production d'énergie photovoltaïque en milieu agricole

La performance énergétique des exploitations agricoles constitue l'un des engagements issus du Grenelle de l'environnement.

La production et l'utilisation des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles représente donc un enjeu défini dans les conclusions du Grenelle.

La problématique de l'énergie en agriculture est très liée à la problématique du changement climatique. Les efforts de réduction de la consommation d'énergie fossile et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable pour la production d'électricité, de chaleur et de carburant se traduiront par une moindre émission de gaz à effet de serre du secteur agricole. Aujourd'hui, les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole représentent 19 % des émissions françaises.

Le gisement dans le secteur agricole est important car il dispose de vastes surfaces en bâtiment. L'installation de panneaux photovoltaïques intégrés au bâti, en remplacement des matériaux classiques de couverture, représente une opportunité pour le monde agricole.

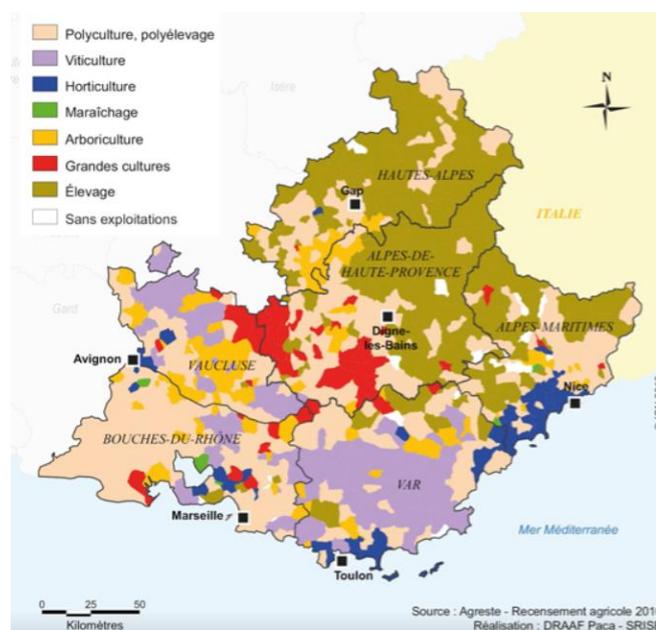
En 2015, environ 20% des exploitations agricoles françaises avaient un projet d'équipement photovoltaïque. L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) a d'ailleurs manifesté un soutien clair au photovoltaïque intégré au bâti.

## Situation du siège d'exploitation :

Le siège de l'exploitation se situe sur la Commune de Maillane (13910) dans le département des Bouches-du-Rhône.



Comme le montre les données de la DRAAF Paca, la production majoritairement représentée dans le département est la polyculture, poly élevage.



## L'exploitation de Madame CORNILLON

Madame Jacqueline CORNILLON a deux sociétés en nom propre :

- La première société a été créée en 2005, elle a pour activité principale l'élevage de poules pondeuses plein air de race ancienne appelée Marans.
- Une deuxième société a été créée en 2019 pour l'élevage de poules pondeuses bio dénommée Lohmann.



Poules de race Marans



Poule de race Lohmann

Ces deux sociétés ont été créées, car il n'est pas possible de faire du bio et du plein air sous la même société.

Adresse des sociétés :

- Pour l'élevage des Marans : Mas Chastuel 13910 MAILLANE.
- Pour l'élevage des Lohmanns : Route de saint Remy de Provence 13910 MAILLANE.

L'exploitation compte actuellement sept hectares de terres, dont un hectare est dédié au parcours d'élevage. Il y a 6 poulaillers actuellement installés sur l'exploitation.



Emplacement de l'élevage des Marans

## Evolution de l'exploitation :

Acquisition prochaine d'une centrale d'emballage avec calibreuse et mireuse, ainsi que de deux silos de cinq tonnes.

Passage d'un cheptel de 1500 poules à 3000 poules à court terme et à moyen terme une seconde augmentation du cheptel à 3800 poules pondeuses avec l'embauche d'un salarié.

## **Fonctionnement de l'exploitation de Madame CORNILLON**

Les poules pondeuses sont élevées en plein air. Elles sont achetées à 18 semaines, « prêtes à pondre ». Une acclimatation d'au moins deux semaines est nécessaire, durant laquelle elles restent dans le bâtiment, sans accès au parcours extérieur. Elles ne doivent pas être souillées par les poules.

Les poussins sont achetés à un jour, et le transfert vers l'extérieur se fait à 12 semaines.

La partie bio nécessite une surface de 4 m<sup>2</sup> par poules, en ce qui concerne l'élevage en plein air sans label il n'y a pas de réglementation.

Madame CORNILLON pratique deux sortes d'élevage en plein air.

Un élevage en BIO (les œufs de Papoum), et un élevage de poules de race ancienne appelé Marans sans label. C'est ce deuxième élevage qui va profiter de la volière avec couverture photovoltaïque.

Concernant l'élevage des Marans madame CORNILLON s'applique les mêmes règles que pour le bio avec une surface par poules de 4 m<sup>2</sup>.

Concernant l'élevage des Lohmanns en bio, elles commencent à pondre au bout de vingt semaines, mais elle ne les pousse pas à pondre avec de la lumière artificielle ce qu'elle fait aussi pour les poules Marans.

La règle en bio est de huit heures par nuit obligatoire.

Madame CORNILLON commercialise ses œufs sur trois marchés. Avignon et Pernes les Fontaines d'avril à octobre en soirée et Arles toute l'année le samedi matin.

L'épicerie Paysanne basée à la Belle de mai 13014 MARSEILLE distribue ses produits.

Elle fait également partie d'une AMAP, et, de la COPPAS qui est un regroupement de producteurs tous les deux à Saint Remy de Provence.

Le chiffre d'affaire est réalisé à 80% par les Marans élevé en plein air sans label.

## Le projet de construction de volières photovoltaïques

Le projet consiste à construire des volières sur le site de Mas Chastuel 13910 MAILLANE, avec une structure en acier galvanisé intégrant une couverture partielle de panneaux photovoltaïques et de filets.

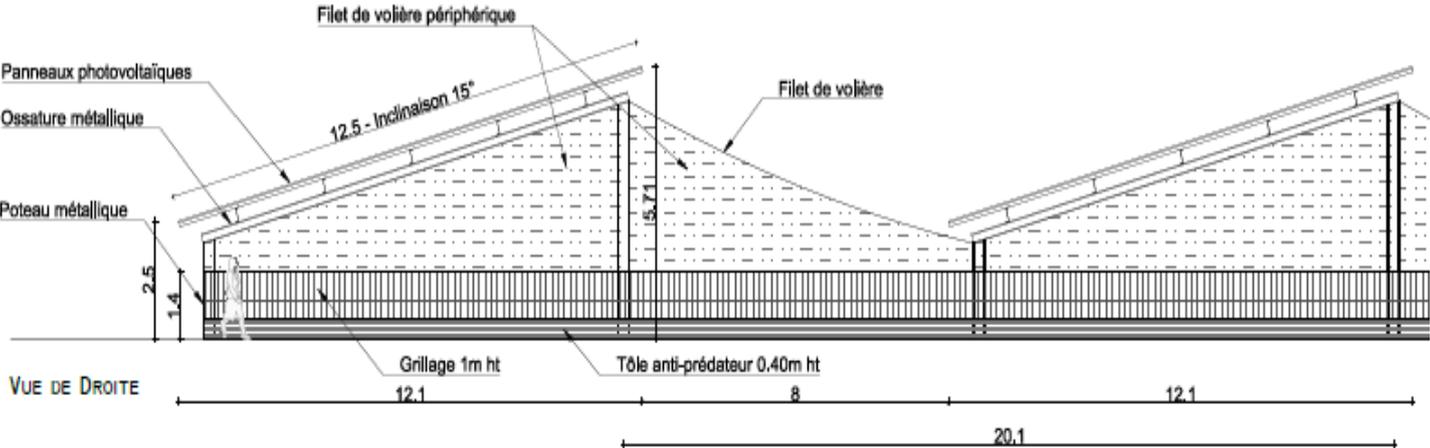
La volière, d'une emprise au sol de 10 392 m<sup>2</sup> permettra de protéger l'élevage contre les prédateurs. En effet, l'alternance des panneaux et du filet en toiture va empêcher les prédateurs volants de venir attaquer le cheptel, de plus, sur tout le pourtour de la volière sera installée une tôle ondulée ainsi qu'un grillage métallique sur lequel viendra s'accrocher le filet de volière afin d'empêcher les attaques de prédateurs terrestre et notamment celle des renards.

La vente de l'électricité produite par les panneaux servira à financer la construction du projet et évite à Madame CORNILLON un investissement important pour protéger ses animaux des prédateurs, des contaminations croisées et des intempéries.

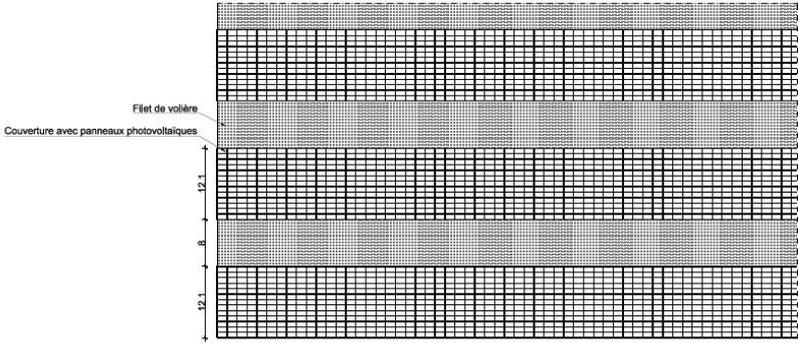


*Implantation du projet*

La volière photovoltaïque développée depuis 2017 par Technique Solaire avec des éleveurs consiste en une succession d'abris photovoltaïques espacés les uns des autres et soutenant des filets à 2,5 mètres au point le plus bas et 5,71 mètres au point le plus haut.



VUE DE PLAN



PERSPECTIVE DE PRINCIPE

## Les améliorations pour l'exploitation

Ce projet va permettre à Madame CORNILLON de mieux organiser son cheptel entre l'élevage bio et non bio.

### - **Accroître le chiffre d'affaire :**

L'installation de la volière va permettre de doubler le chiffre d'affaire qui passera ainsi de 80 000 € à 160 000 € d'ici 3 ans, avec 3000 poules. Et d'atteindre les 3800/ 3900 poules d'ici 5 ans.

Le système envisagé permettra également de diminuer les pertes dues à la prédation. Les attaques de prédateurs sont récurrentes depuis des années et constituent des pertes non négligeables qui impactent les finances de l'exploitation.

En effet, à titre d'exemple, en 2020, l'exploitation a subi une perte de 300 animaux à cause d'attaques de renards. Ces 300 animaux victimes de prédateurs représentent tout de même une perte de 20% du cheptel sur une seule année.

La mise en sécurité de l'élevage devient primordiale pour pérenniser son activité, l'accroissement du nombre d'animaux permettra également d'organiser et de rationaliser le système d'élevage sur l'exploitation et d'acquérir de nouveaux outils de production.

Cette évolution de la structure va également permettre de recruter un temps plein pour aider à gérer l'activité.

### - **Diminuer le stress et la prédation**

La volière offre un espace ouvert, lumineux et aéré tout en protégeant les animaux des potentiels risques pouvant venir de l'extérieur comme par exemple l'intrusion de prédateurs aériens et terrestres sur le parcours d'élevage.

### - **Améliorer le bien-être animal**

Lors de fortes chaleurs entre juin et août, on voit souvent les poules s'agglutinées le long des bâtiments pour trouver de l'ombre, ce qui augmente le stress, le piquage et la propagation de maladies entre les animaux.

Les zones couvertes permettront aussi aux oiseaux de s'abriter lors de fortes pluies.



## Le partenariat entre Madame CORNILLON et TECHNIQUE SOLAIRE

Le développement et la construction des volières photovoltaïques se fait dans le cadre d'un bail à construction et d'un prêt à usage entre Madame CORNILLON et TECHNIQUE SOLAIRE.

Le projet est financé intégralement par TECHNIQUE SOLAIRE avec des fonds propres et de la dette remboursée par la revente de l'électricité produite par les panneaux pendant la durée du bail.

Madame CORNILLON a la jouissance des volières photovoltaïques à titre gratuit pendant la durée du bail mais ne touche pas de revenus liés à la production d'électricité pendant les vingt premières années du bail. Les revenus issus de la revente de l'électricité servent à financer le projet et à assurer l'exploitation et la maintenance de l'installation photovoltaïque.

## Un projet agrivoltaïque à impact positif

Ce projet est donc un moyen d'utiliser la production d'énergie renouvelable pour financer des infrastructures à vocation agricole, et permettre des améliorations techniques au sein d'une exploitation agricole.

Le projet va permettre à Madame CORNILLON de pérenniser son activité d'élevage de poules pondeuses et d'augmenter son chiffre d'affaire en doublant son cheptel et en le préservant des attaques de renards.

Il va aussi contribuer fortement à faire de MAILLANE un territoire à énergie positive. Avec une installation photovoltaïque de 2,2 Mégawatts-crête, l'installation va produire 3 294 149 **kWh** par an, soit la consommation de 1197 **foyers** (hors chauffage et eau chaude sanitaire, à raison de 2 750 kWh/an/foyer) et ainsi éviter l'émission de 290 tonnes de CO2 par an (France : 0,089kg CO2/kWh).

Enfin, le projet contribuera au budget des collectivités locales avec le paiement d'un IFER annuel.

## CONTACTS

Pétitionnaire du projet :

**M. CORNILLON JACQUELINE**

**Nom société**

**Mas Chastuel**

**13910 MAILLANE**

**Tél : 06 10 86 20 25**

**Email : : cornillonjacqueline@gmail.com**



Maitre d'œuvre :

**TECHNIQUE**  
**SOLAIRE**   
Producteur d'énergie verte

**TECHNIQUE SOLAIRE**  
26 rue Annet Segeron  
86580 BIARD

**Didier RAPILLY, Chargé de développement**

**Tél : 06 98 47 78 77**

[didier.rapilly@techniquesolaire.com](mailto:didier.rapilly@techniquesolaire.com)

**Romain PROUX, Service Urbanisme**

**Tél : 06 64 95 52 44 / 05 49 56 01 19**

[romain.proux@techniquesolaire.com](mailto:romain.proux@techniquesolaire.com)



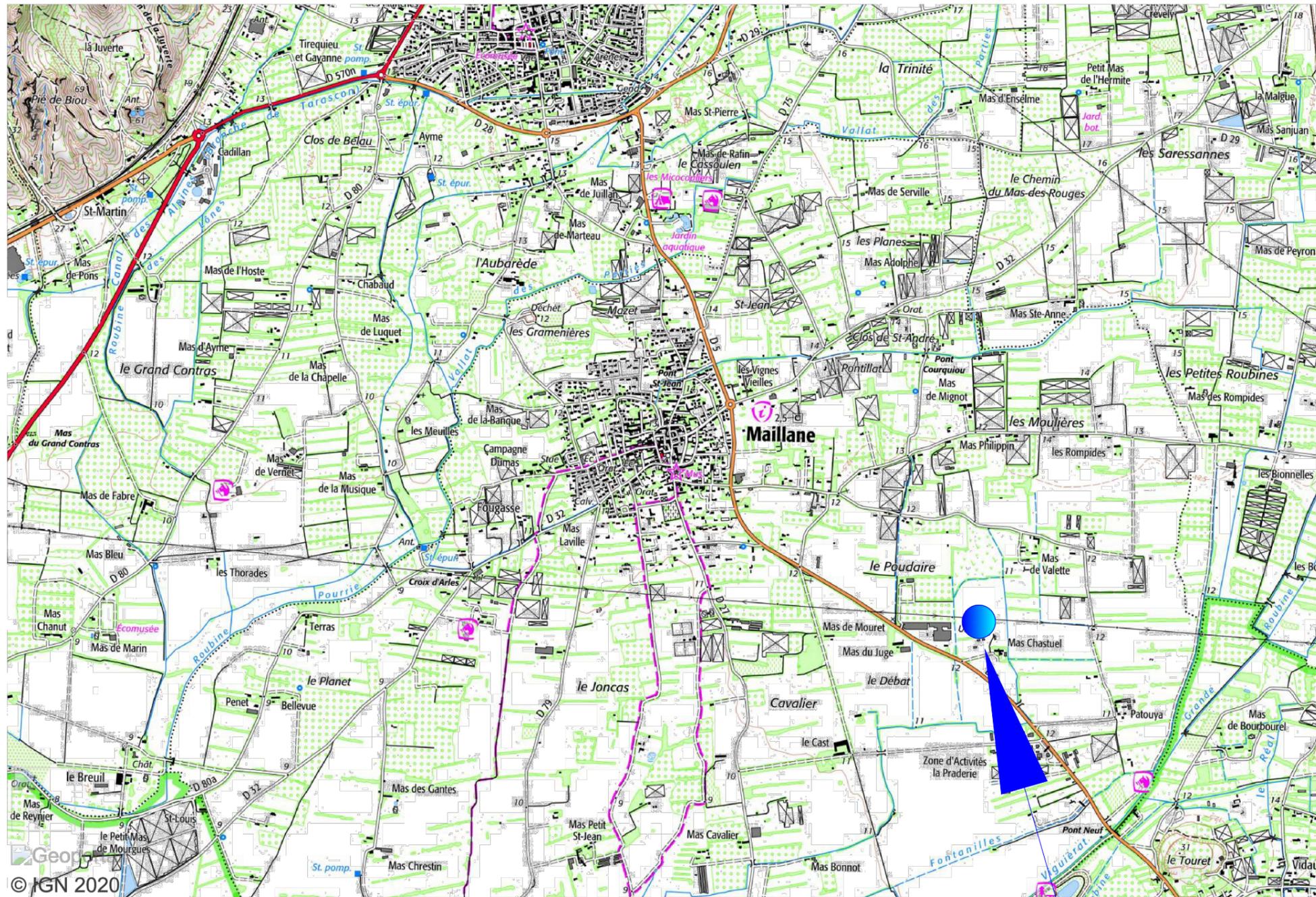
## DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaillé 86000 POISSIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.85@wanadoo.fr

Madame CORNILLON

Lieu-dit: " Poudaire Ouest "  
13910 - MAILLANE

**Construction d'hangars d'élevage type  
volière avec couverture photovoltaïque**

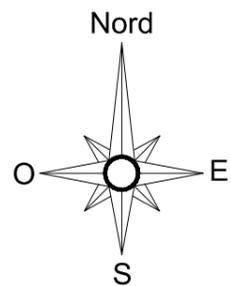


# PROJET

10/12/2020 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POLIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		

CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----



- Parcelles de l'exploitation à proximité
- Limite de l'unité foncière concernée par le projet

Département :  
**BOUCHES DU RHONE**

Commune :  
**MAILLANE**

Section : C  
Feuille : 000 C 06

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 10/12/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

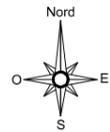
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
**TARASCON**  
Avenue Pierre Sépard 13150  
13150 TARASCON  
tél. 04 90 99 12 19 -fax 04 90 99 12 56  
cdif.tarascon@dgfip.finances.gouv.fr



<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">10/12/2020</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">1/5000</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">RPR</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">PC 1</td></tr> </table>	10/12/2020	1/5000	RPR	PC 1	<b>Plan de situation</b>	<b>Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque</b>	<b>PC</b>	<p style="font-size: small;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOLPIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
10/12/2020								
1/5000								
RPR								
PC 1								
<p><b>Madame CORNILLON</b></p> <p>Lieu-dit: " Poudaire Ouest "</p> <p>13910 - MAILLANE</p>								

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Limites de propriété
-  Hauteur faîtage et égout
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)
-  Filets de volière
-  Panneaux photovoltaïques
-  Bâtiment existant
-  Végétation existante



Département :  
BOUCHES DU RHONE

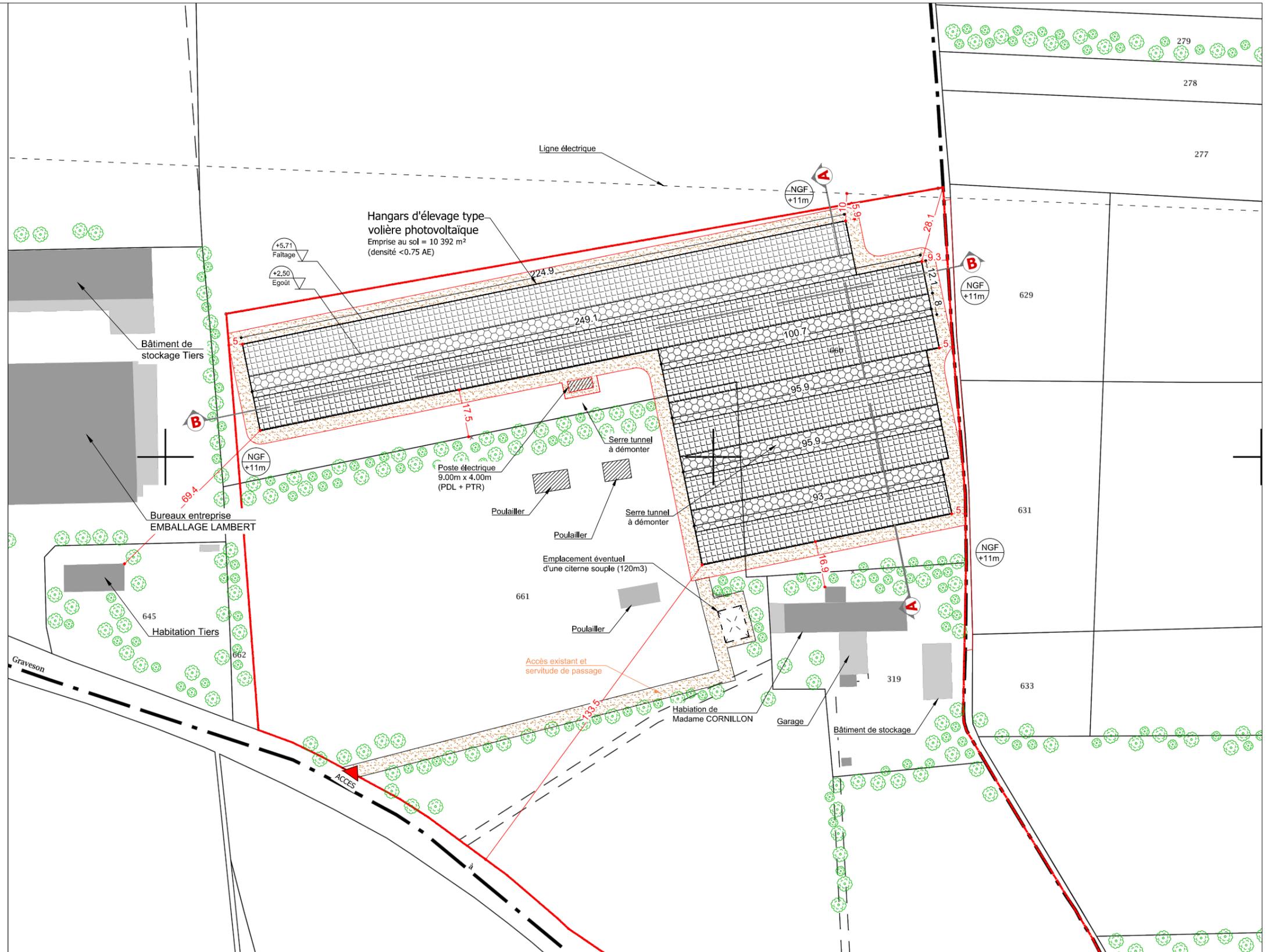
Commune :  
MAILLANE

Section : C  
Feuille : 000 C 06

Date d'édition : 10/11/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
TARASCON  
Avenue Pierre Sépard 13150  
13150 TARASCON  
tél. 04 90 99 12 19 -fax 04 90 99 12 56  
cdif.tarascon@dgfip.finances.gouv.fr



04/12/2020  
1/1500  
RPR  
PC 2

Plan de masse

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

PC

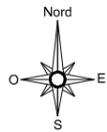
Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS  
tél. 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Madame CORNILLON

Lieu-dit: " Poudaire Ouest "  
13910 - MAILLANE

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

-  Aire de manoeuvre / Voie de circulation (5m)
-  Future division cadastrale
-  Limites de propriété
-  Hauteur faîtage et égout
-  Niveaux NGF - (Côtes IGN69)
-  Filets de volière
-  Panneaux photovoltaïques
-  Bâtiment existant
-  Végétation existante



Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
MAILLANE

Section : C  
Feuille : 000 C 06

Date d'édition : 10/11/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
TARASCON  
Avenue Pierre Séward 13150  
13150 TARASCON  
tél. 04 90 99 12 19 -fax 04 90 99 12 56  
cdif.tarascon@dgfip.finances.gouv.fr



04/12/2020	Plan de masse
1/1500	
RPR	
PC 2	

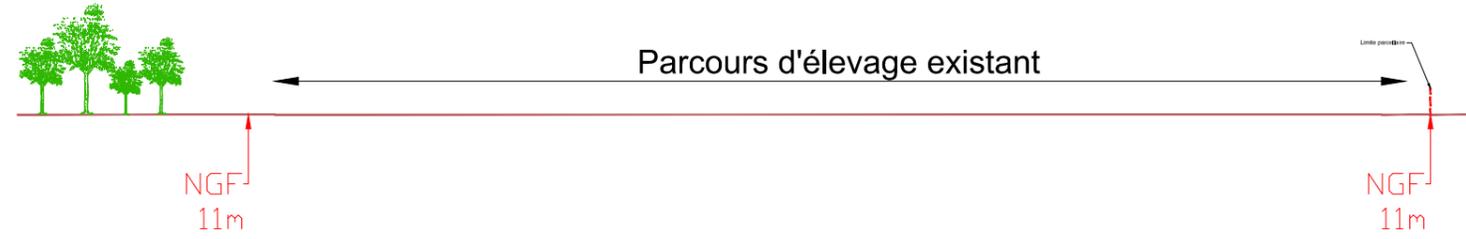
Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

PC

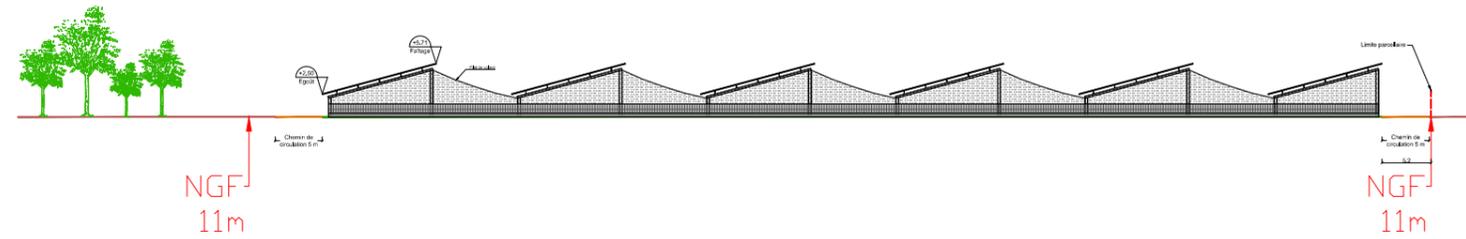
Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaille 85000 POISSIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Madame CORNILLON  
Lieu-dit: " Poudaire Ouest "  
13910 - MAILLANE

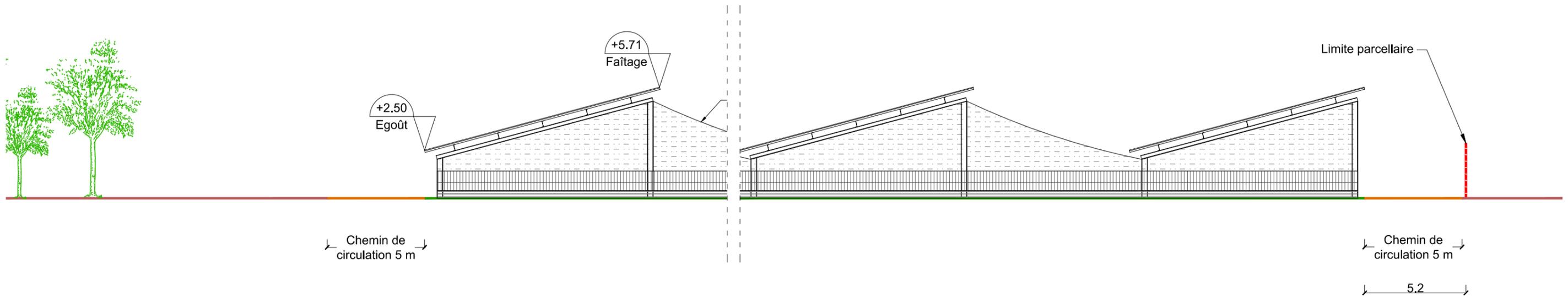
ETAT INITIAL - COUPE AA - Ech 1/750



ETAT FINAL - COUPE AA - Ech 1/750

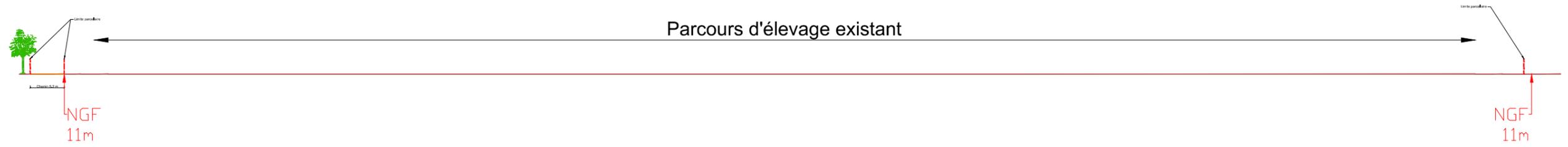


ETAT FINAL - COUPE AA - Ech 1/200

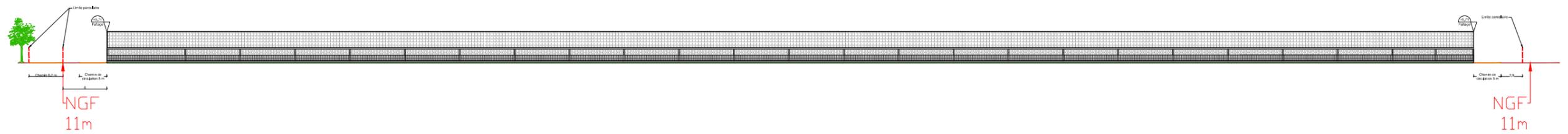


11/12/2020 1/200 et 1/750 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

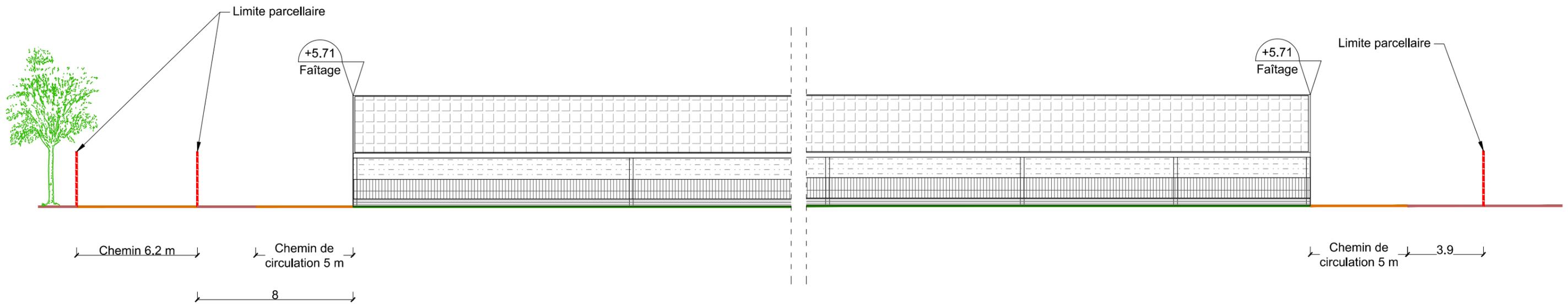
ETAT INITIAL - COUPE BB - Ech 1/800



ETAT FINAL - COUPE BB - Ech 1/800

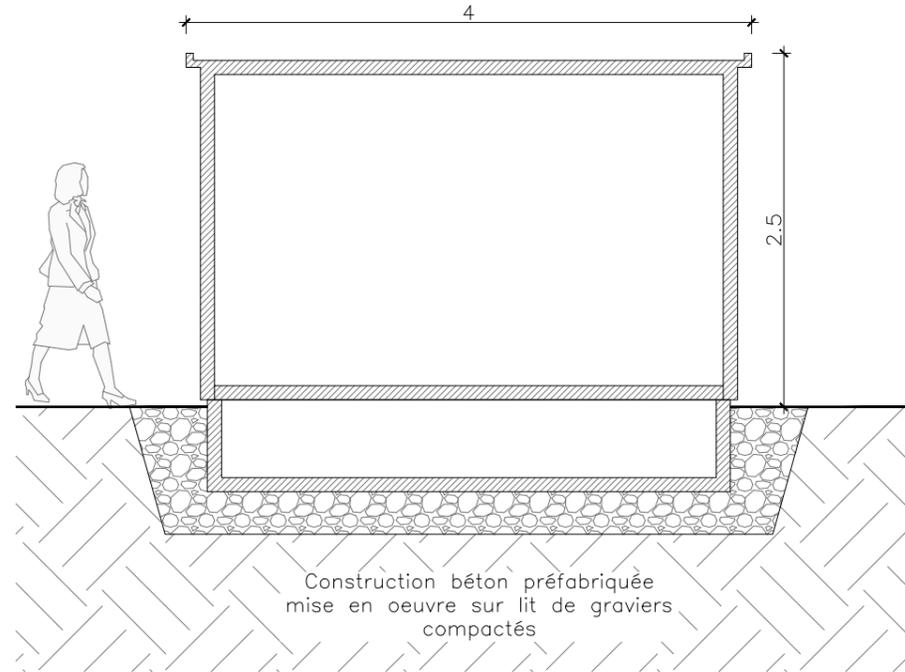


ETAT FINAL - COUPE BB - Ech 1/200



11/12/2020 1/200 et 1/800 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

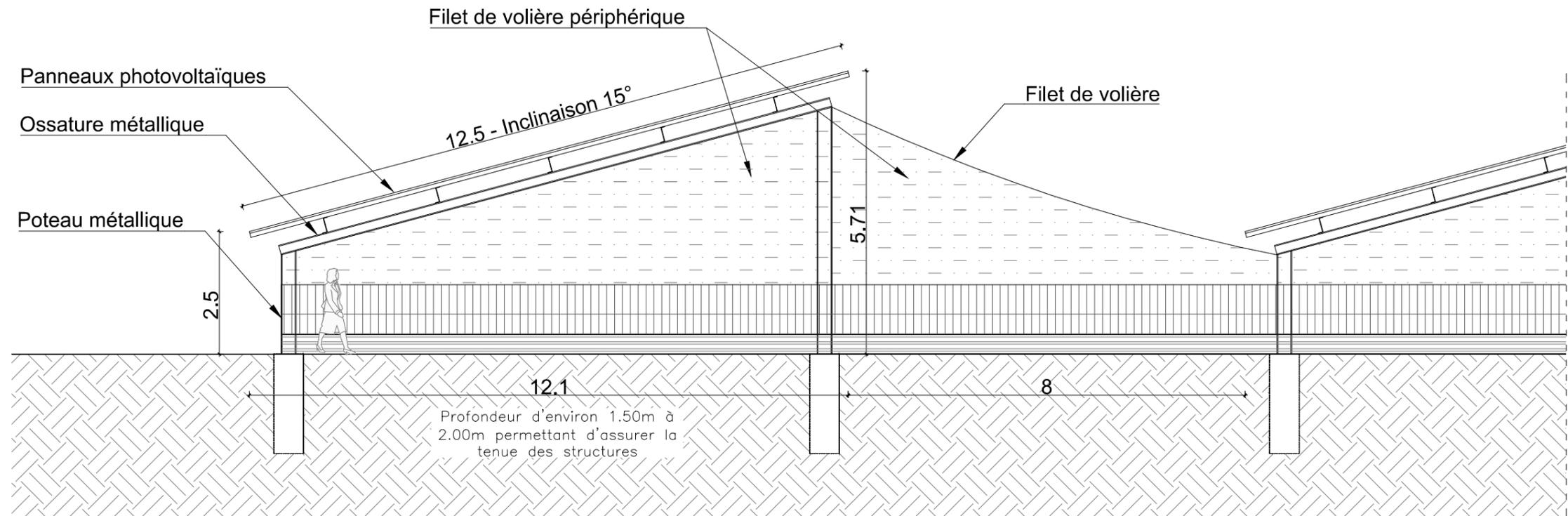
PTR + PDL : COUPE TRANSVERSALE  
DE PRINCIPE



Le modèle du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

STRUCTURES : COUPE TRANSVERSALE  
DE PRINCIPE



11/12/2020 1/50 et 1/100 RPR PC 3	Plan de coupe des constructions	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POUILLEY Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

	<p align="center"><b>Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque</b>  <b>13910 - MAILLANE</b></p>
<b>PC 4</b>	<p><b>NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET</b></p>
	<p>Michel Blanchon  Architecte DESA  7 route de Nouaillé / 86000 POISSIERS  Tél: 06 30 36 35 46  michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>



**CONSTRUCTION D'HANGARS D'ÉLEVAGE TYPE VOLIERE**  
**AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE**

**Emprise au sol : 10 392 m<sup>2</sup>**

## I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de MAILLANE (13910), au lieu-dit « Poudaire Ouest ».

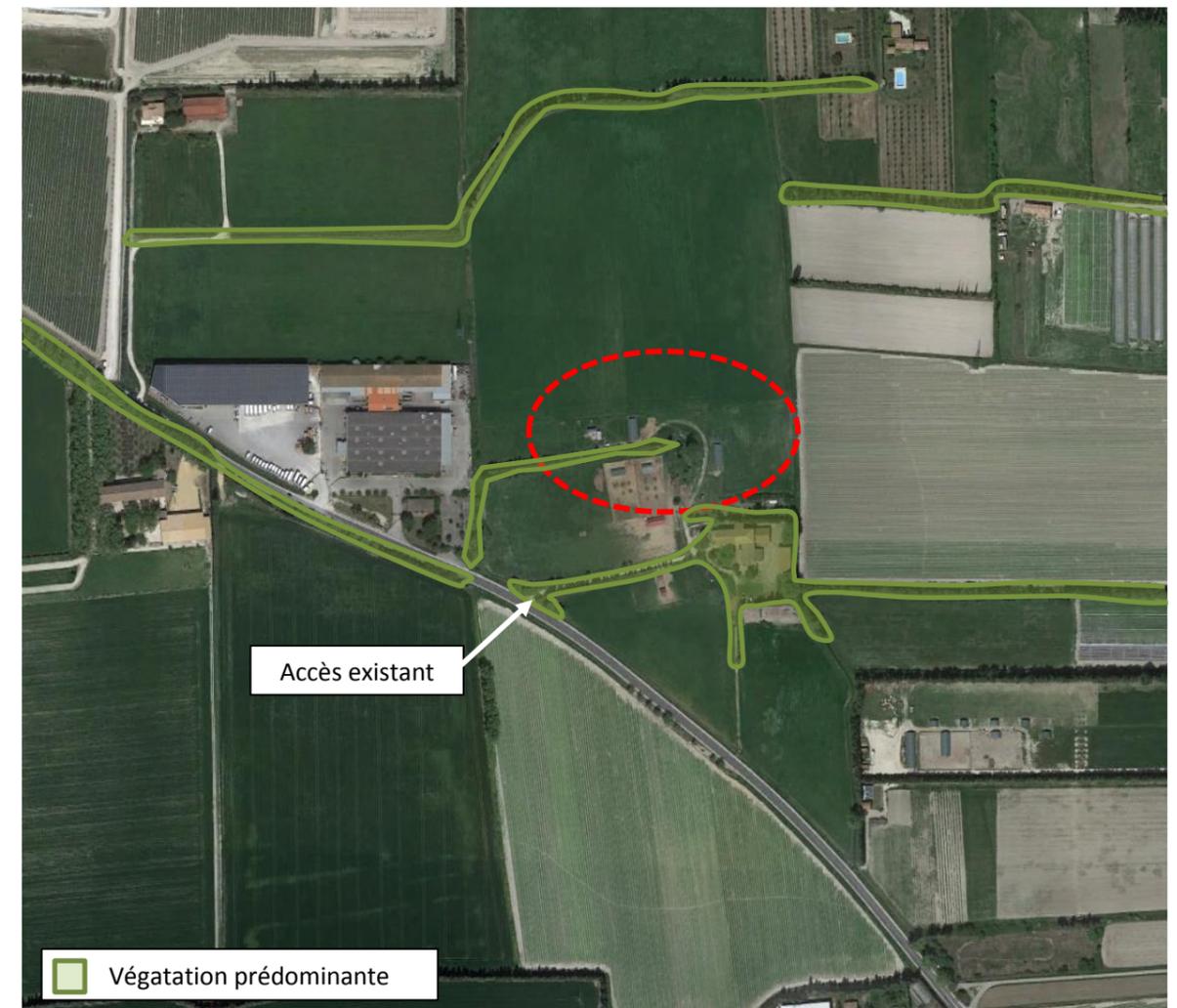
Situé au sud-est de la commune, entre parcelles agricoles exploitées par des tiers et l'entreprise Emballage LAMBERT, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'unité foncière est en partie dissimulée par la végétation existante, et éloigné des habitations tierces ainsi que de la route départementale, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain est actuellement utilisé comme parcours d'élevage de poules pondeuses et possède un accès qui est existant depuis la route de Saint-Rémy (voir photo cf.). L'accès au terrain restera inchangé.



Accès existant

## I. IMPLANTATION DU PROJET :

Les volières seront implantées sur la parcelle n°660 et 661 de la section C au lieu-dit « Poudaire Ouest » sur la commune de MAILLANE.

Le projet viendra recouvrir les parcours d'élevage qui sont existants tout en les conservant. Elles permettront à l'exploitant d'améliorer les conditions d'exploitation et le bien-être des animaux au sein de l'élevage, tout en garantissant la solidité des volières dans le temps.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles.

La construction s'implantera en zone A (agricole), qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Le règlement du plan local d'urbanisme de la commune sera appliqué et respecté.

## II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La végétation existante sera conservée et permettra de participer à l'intégration paysagère du projet coupant ainsi la visibilité depuis les tiers. (Tiers le plus proche : 70m)

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

## III. RESEAUX :

### ❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet.

Le poste sera composé d'un poste de transformation et de livraison, il aura une emprise au sol total de 36.00 m<sup>2</sup> et une surface plancher de 30.96 m<sup>2</sup>.

### ❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 2.2 MW. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès du gestionnaire de réseaux.

### ❖ Evacuation :

Les eaux pluviales ne seront pas collectées par le projet, et seront naturellement drainées par les parcelles comme à l'état existant. **Plus de détails sur la notice explicative sur la « gestion de l'eau »**

## I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Un emplacement est prévu pour planter une citerne souple qui pourra être utilisée comme défense incendie selon les prescriptions du SDIS.

Un chemin périphérique au projet sera créé permettant de faire le tour des volières. (voir PC2)

L'accès au terrain est existant et carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.



Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.

## IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de Madame CORNILLON fera l'objet d'un bail à construction. Madame CORNILLON restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les volières.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

## II. DESCRIPTIF DE LA VOLIERE :

### ❖ Mode constructif :

La volière sera constituée d'une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection ainsi que des panneaux photovoltaïques, les périphéries de la volière intégreront également du filet de volières, du grillage et en partie basse de la tôle anti-prédateur.

Les panneaux photovoltaïques et les filets de volières assureront une protection intégrale des parcours d'élevage.

Les dimensions en hauteur seront au minimum de 2,50 m en partie basse et de 5,71 m en partie haute.

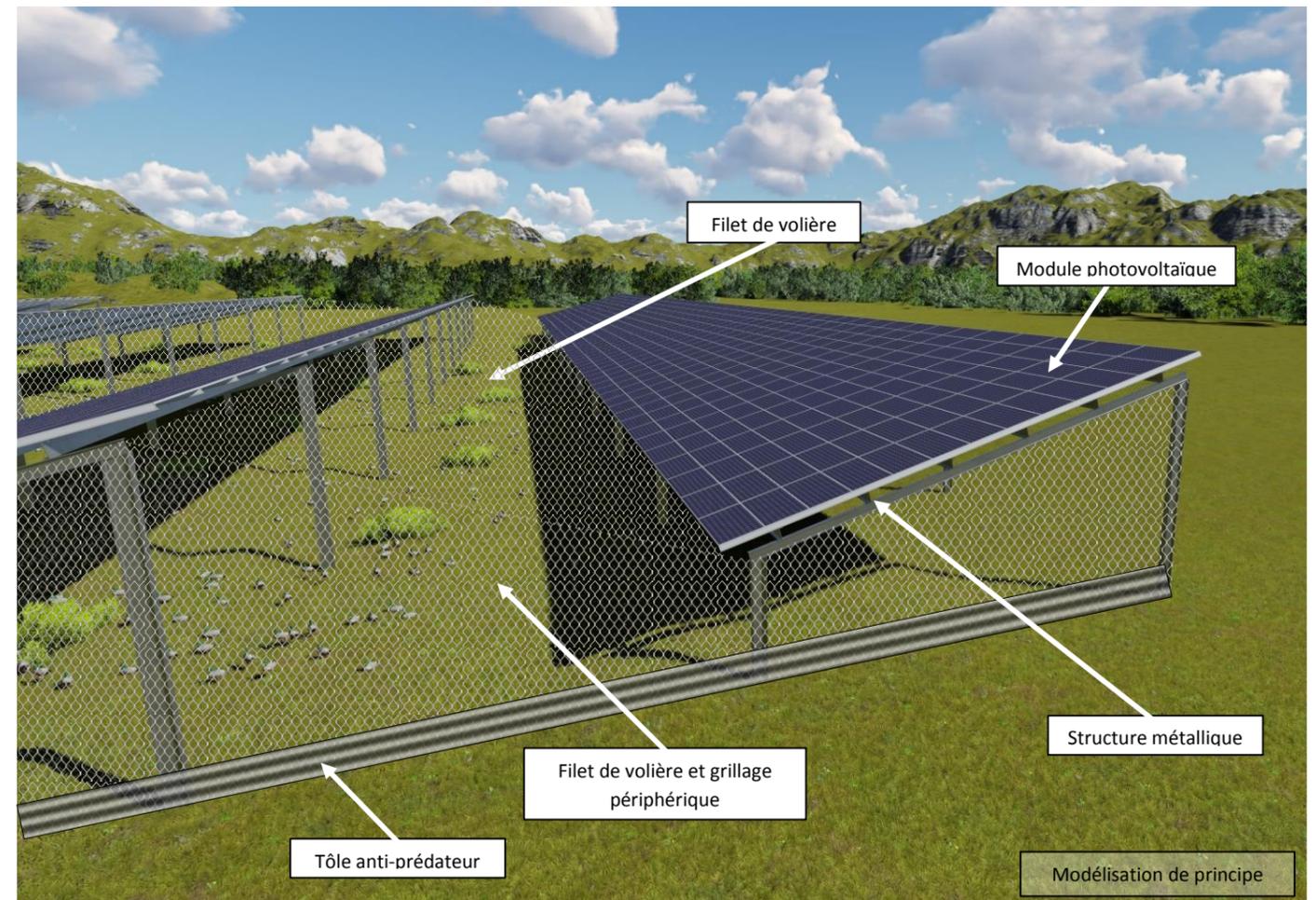
La largeur d'une structure est de 12,10 m (projetée au sol).

La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle et variera entre 93.00 m et 249.10 m.

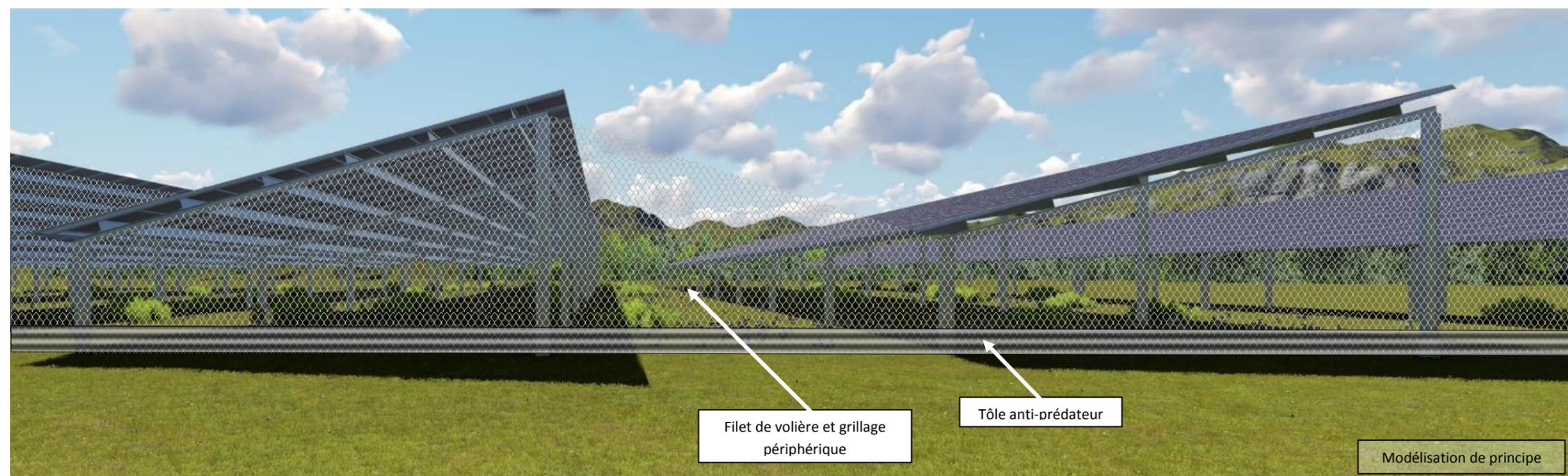
Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

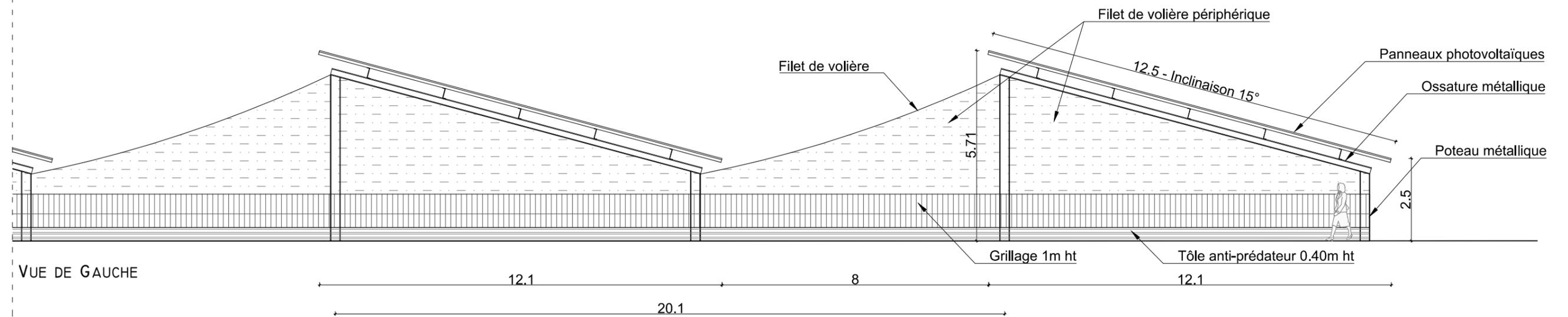
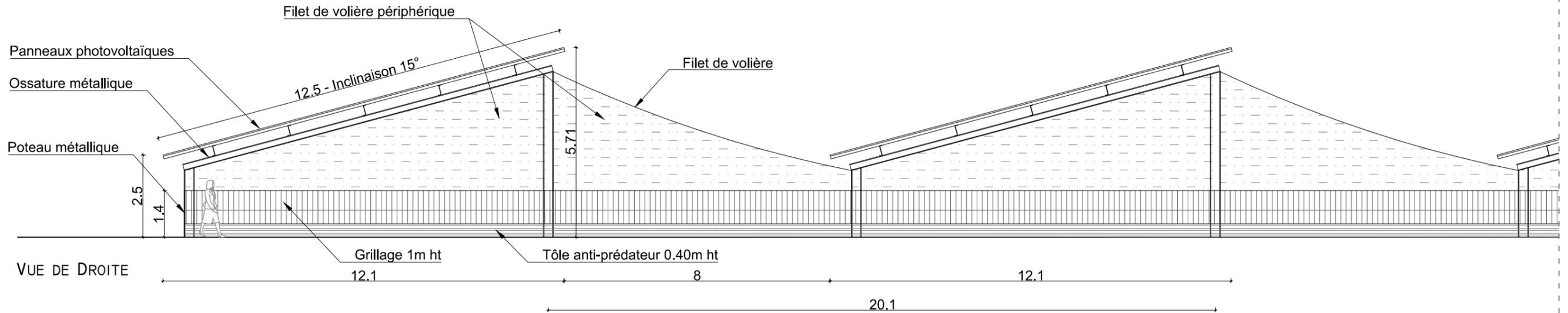
Le reste de la surface restera enherbé et le projet n'a donc pas pour but d'imperméabiliser le terrain.



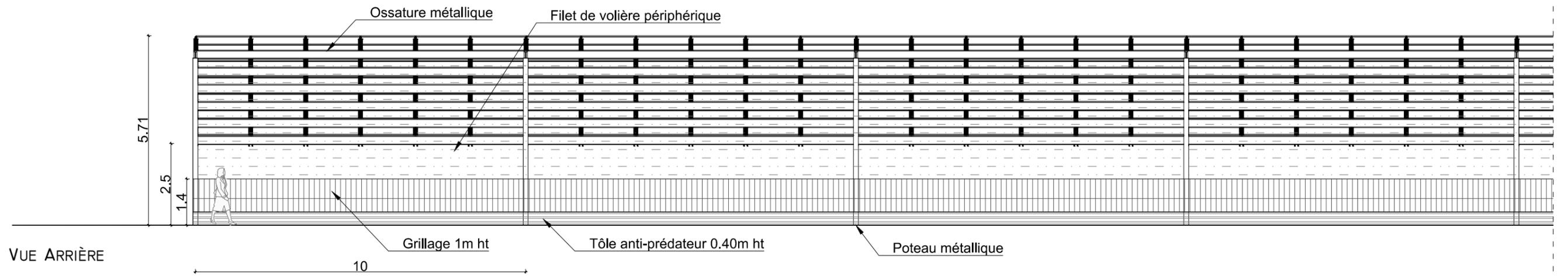
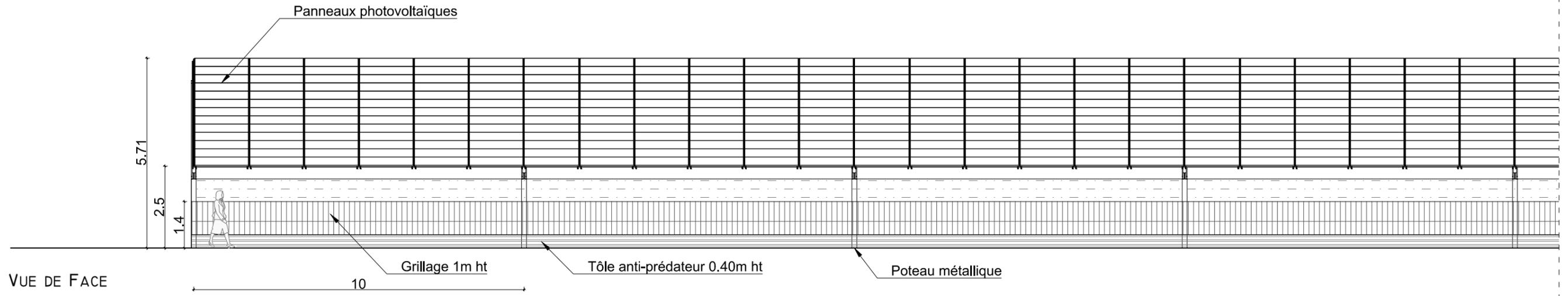
**L'emprise au sol total du projet sera de 10 428 m<sup>2</sup> et une surface plancher de 30.96 m<sup>2</sup>**



**Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque**

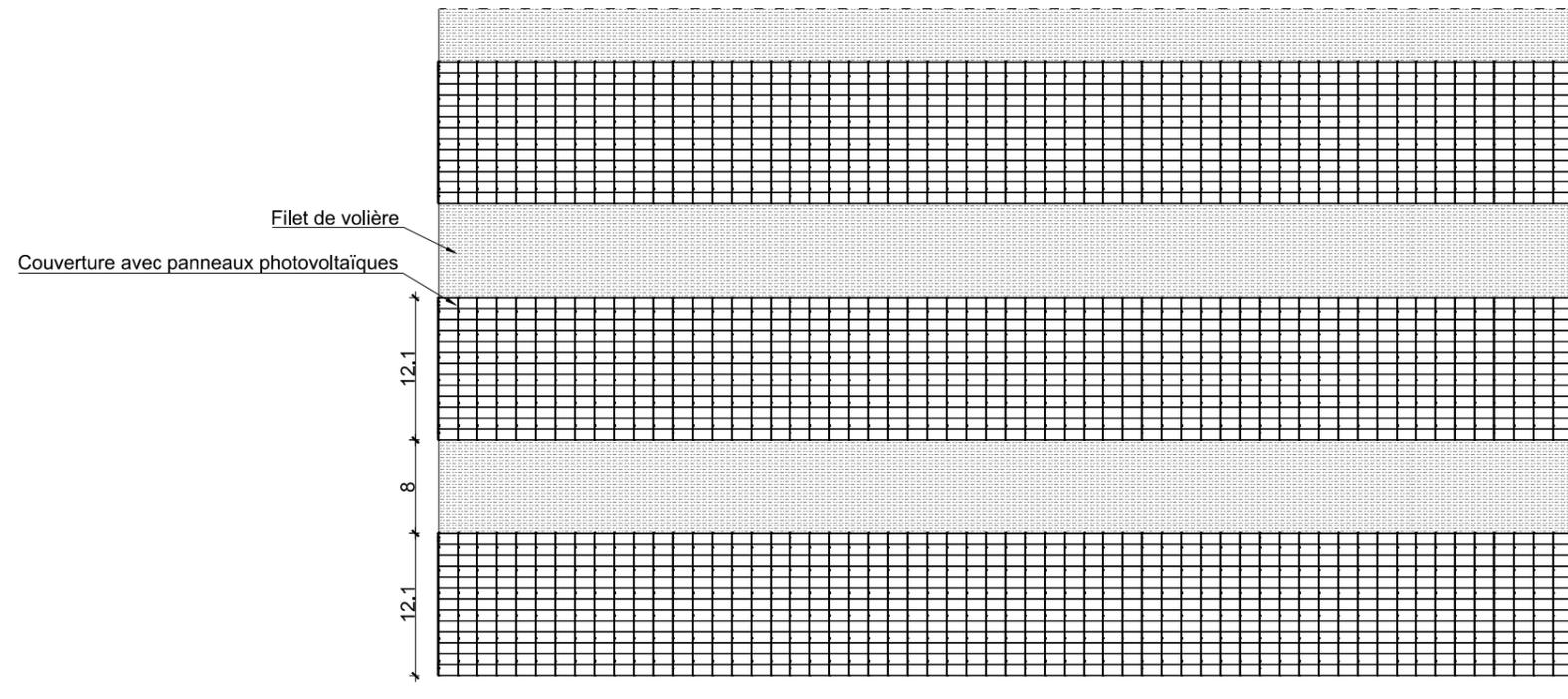


10/12/2020	Façades - Structures	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85100 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/125				
RPR				
PC 5				
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				



10/11/2020	Façades - Structures	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/75				
RPR				
PC 5				
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPRUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.				

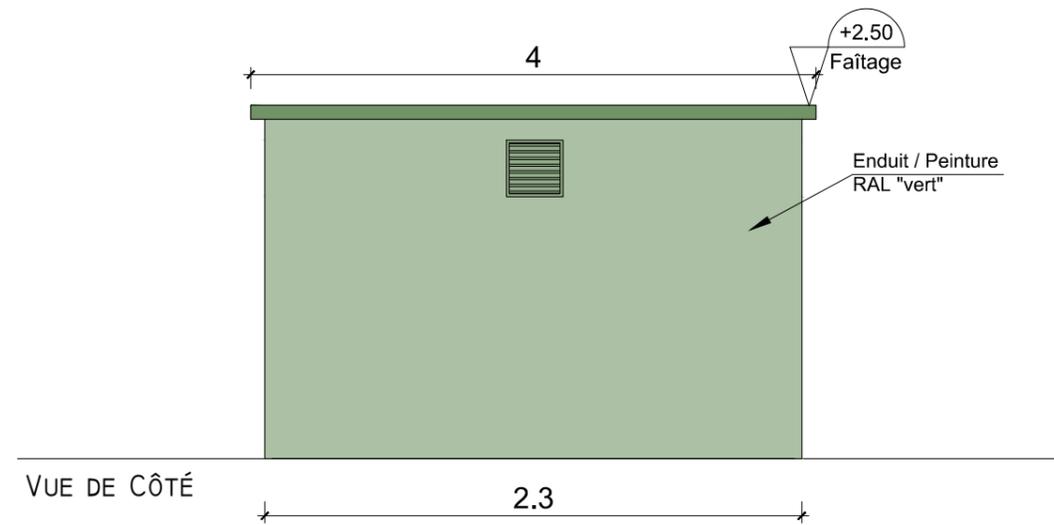
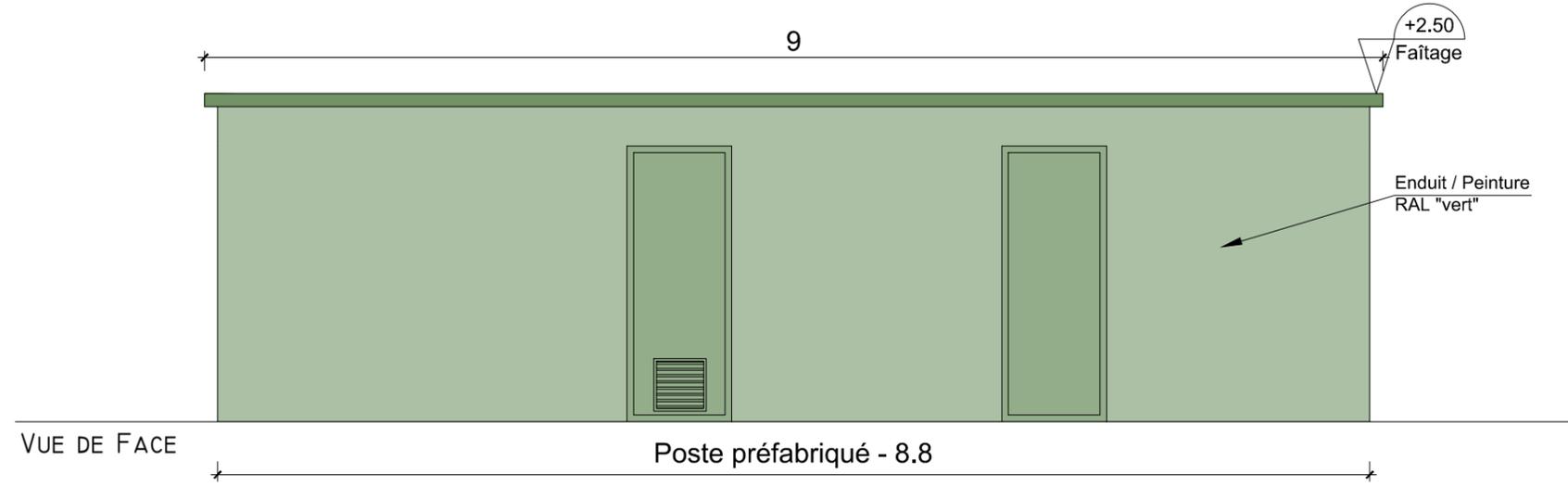
VUE DE PLAN



PERSPECTIVE DE PRINCIPE

12/11/2020	Façades - Structures	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/600				
RPR				
PC 5				
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

POSTE ELECTRIQUE



Le modèle du poste de transformation et de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

10/12/2020	Façades - PTR et PDL	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/50				
RPR				
PC 5				
		Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

# LOCALISATION DES PRISES DE VUES



01/12/2020	Localisation des prises de vues	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOLPIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR				Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE	
PC 6-7-8					
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE I - APRÈS



VUE I - AVANT



01/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOIZIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR				Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE	
PC 6-7					
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 2 - APRÈS



VUE 2 - AVANT



01/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
RPR				Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE	
PC 6-7					
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 3 - APRÈS



VUE 3 - AVANT



VUE 4



01/12/2020	Photos - Insertions	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 FOUILLEERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	
RPR				Madame CORNILLON Lieu-dit: " Poudaire Ouest " 13910 - MAILLANE	
PC 6-7					
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

# NOTICE EXPLICATIVE

(Complément à la PC4)

## « Gestion de l'eau »



### HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Fait à : MAILLANE  
Le : 11/12/2020

**Michel BLANCHON**  
ARCHITECTE D.E.S.A.  
7 Route de Nouaillé - 86000 POITIERS  
06.30.36.35.46

Madame CORNILLON  
Lieu-dit : " Poudaire Ouest "  
13910 - MAILLANE

## LE CONTEXTE DU PROJET:

Le projet de construction se situe sur la commune de MAILLANE (13910), au lieu-dit « Poudaire Ouest ».

Situé au sud-est de la commune, entre parcelles agricoles exploitées par des tiers et l'entreprise Emballage LAMBERT, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

Le terrain est à ce jour utilisé comme **parcours d'élevage de poule pondeuse**, le projet consistera à s'implanter sur cette zone, objet de la présente demande de permis de construire.



## LA GESTION DE L'EAU DU SITE:

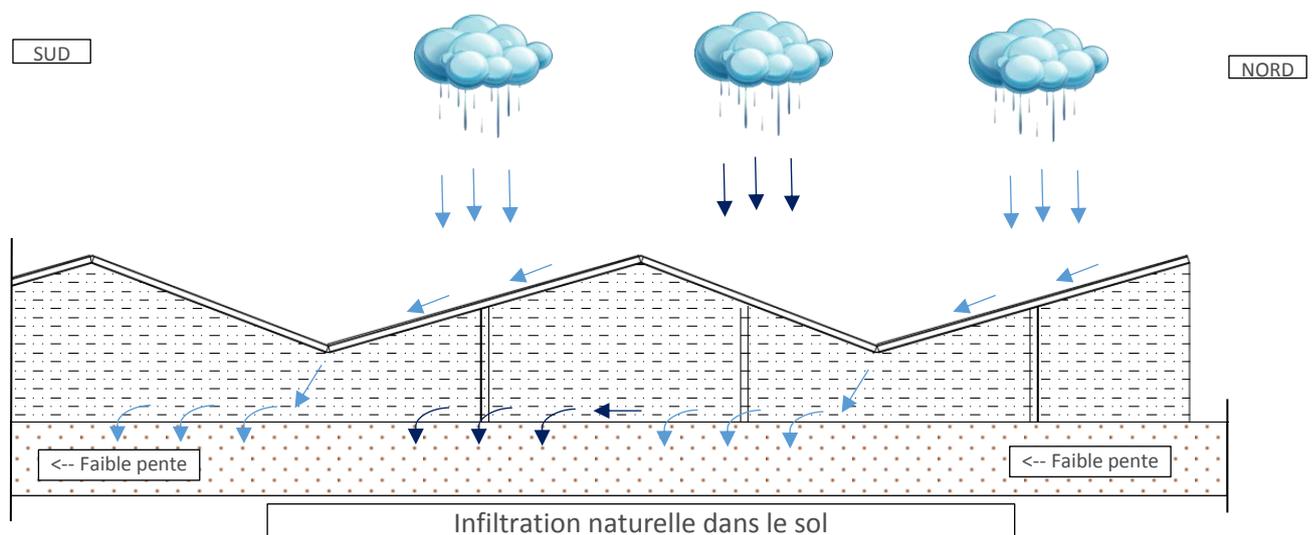
Actuellement, la topographie du terrain possède une faible pente inf. à 1%.

Nous utiliserons cette topographie à notre avantage (voir schéma ci-dessous) pour éviter l'utilisation d'un bassin de rétention qui aurait pour répercussion d'attirer les oiseaux migrateurs pendant la période migratoire.

Le schéma représente le terrain d'assiette :

L'eau des pans Sud (présence de panneaux photovoltaïques) s'écoule directement par gravité sous le pan Nord puis s'infiltré progressivement dans le sol.

L'eau des pans Nord tombe naturellement au travers des filets de volières puis par gravité s'infiltré progressivement dans le sol sous le pan Sud.



## CONCLUSION :

D'après les objectifs du projet qui sont d'éviter le contact entre les oiseaux migratoires et les oiseaux d'élevage et d'après la topographie du site, il ne nous paraît pas nécessaire de prévoir un moyen de gestion des eaux pluviales de type bassin de rétention qui aurait pour effet d'attirer les oiseaux migrateurs.

L'écoulement des eaux pluviales restera inchangé.

	<b>CONSTRUCTION D'HANGARS D'ELEVAGE DE TYPE VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE</b> <b>Lieu-dit « Poudaire Ouest »</b> <b>13910 - MAILLANE</b>
	<b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR</b>

Je soussigné(e) *Monsieur Jacqueline CONRILLON* demeurant *au Lieu-dit « Mas Chastuel » à MAILLANE (13910)* atteste sur l'honneur que :

A l'heure actuelle mon exploitation agricole n'est soumise à aucun régime ICPE concernant mon élevage sur le site de Mas Chastuel, et que mon cheptel restera en dessous du seuil de déclaration malgré la construction de ce bâtiment agricole.

Avant travaux : 1500 poules (1500 animaux équivalents)

Après travaux : 3000 à 3800 poules (3000 à 4800 animaux équivalents)

En effet, il s'agit d'améliorer en priorité les conditions d'élevage de mes bêtes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MAILLANE, le 22/01/2020